

Plant Protein Pact - Restauration commerciale

Réduire significativement la consommation de protéines animales et faire reculer l'élevage intensif* sont impératifs pour répondre aux urgences éthiques, environnementales, sanitaires et sociales. Les alertes des scientifiques et leurs recommandations conduisent à viser l'objectif de réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour l'alimentation d'ici 2030.

En tant qu'entreprise de la restauration commerciale, il est possible et même indispensable de participer à ce changement collectif : en France, la restauration commerciale représente les 2/3 du marché de la Restauration Hors Domicile et plus de 3 milliards de repas servis chaque année.

Modifier l'environnement alimentaire est nécessaire pour transformer progressivement les habitudes de consommation et diminuer la part de produits animaux dans l'alimentation française.

C'est pourquoi chaque entreprise doit s'engager à ce que d'ici 2030, les protéines végétales représentent au moins 50 % de ses volumes de ventes de protéines.

Pour chaque espèce animale utilisée pour la viande ou le poisson, la réduction des protéines animales induite concernera au moins 50 % des volumes de ventes des protéines correspondantes.

Les entreprises engagées à respecter le Plant Protein Pact s'engagent également à :

- Partager avec l'une au moins des associations signataires une feuille de route établissant les objectifs annuels visés.
- Publier un reporting annuel sur l'évolution de la part de protéines végétales.

Le plan d'action et les reportings devront être produits à compter de l'année suivant la publication de l'engagement.

Cet engagement concerne l'ensemble des établissements de l'entreprise, y compris les franchisés.

* Élevage n'offrant aucun accès à l'extérieur aux animaux